

SAINT-MARTIN ROUGE

I. — FICHE BOTANIQUE ET FORESTIÈRE

1. — DENOMINATIONS.

COMMERCIALES officielles : Saint Martin rouge (France) ; Red Cabbage Tree (Angl.) ; Roode Kabbes (Hollande).

SCIENTIFIQUES : *Andira coriacea* Pulle = *Andira Wachenheimi* R. Ben. ; *Andira surinamensis* Splitg. (Légumineuse Papilionée).

VERNACULAIRES : GUYANES : G. française : Saint Martin rouge. — G. hollandaise : Roode Kabbes, Koeraroc (Arowak).

2. — HABITAT.

Le Saint Martin rouge est assez commun dans les forêts marécageuses des Guyanes française et hollandaise. Son aire de répartition est limitée à la partie septentrionale de l'Amérique du Sud ; mais des bois de même type sont fournis par d'autres essences appartenant au même genre ou à des Papilionées voisines (*Hymenolobium* sp. pl., *Ormosia* sp.).

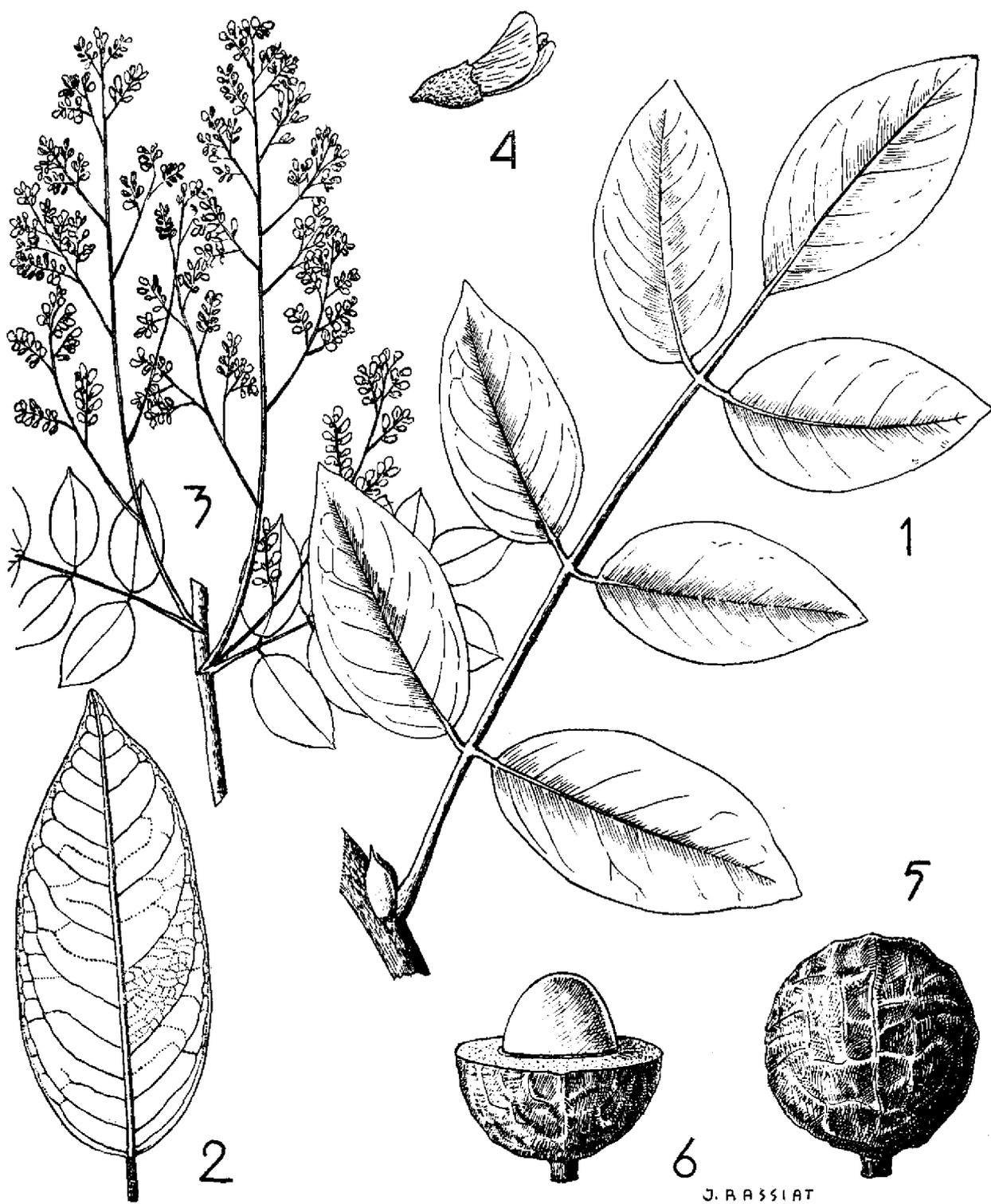
3. — DESCRIPTION DE L'ARBRE.

Grand arbre avec léger empattement à la base ; fût droit, cylindrique, qui peut atteindre 25 mètres de haut et 1 m. 20 de diamètre. Ecorce gris brunâtre, avec des taches grises, plutôt lisse quoique ridée très irrégulièrement en surface, de consistance rappelant celle du liège, cassante, peu adhérente. Tranche épaisse de 8 à 10 millimètres, sentant l'iodoforme.

Ramure développée, cime arrondie avec des branches assez noueuses et inclinées. Feuillage épais, en bouquets à l'extrémité des rameaux. Jeunes pousses glabres, noirâtres, avec de nombreuses lenticelles. Stipules lancéolées, rigides et persistantes, longues de 10-14 millimètres. Feuilles composées imparipennées, à 7-9 folioles opposées, avec un pétiole d'environ 30 centimètres de long. Folioles pétiolulées, ovales ou oblongues, arrondies à la base, subaiguës au sommet, longues de 6-12 centimètres, larges de 3-6 centimètres, glabres sur les deux faces et luisantes en dessus.

Inflorescences en larges panicules tomenteuses, glabrescentes, localisées vers l'extrémité des rameaux. Bractées triangulaires, petites et caduques. Fleurs très brièvement pédicellées, longues d'environ 8 millimètres. Calice campanulé, glabre excepté sur le bord, à 5 dents très courtes. Pétales violacés, 5, le postérieur (étendard) largement oval, à onglet de longueur égale à celle du calice, les 2 latéraux (ailes) à base auriculée, les 2 antérieurs (carène) oblongs. Étamines 10, 9 soudées en un tube et la postérieure libre. Ovaire stipité, glabre, uniovulé.

Fruit indéhiscant : drupe presque globuleuse, glabre, courtement stipitée, avec un péricarpe ligneux épais ; peut atteindre environ 7 centimètres de long. Contient une seule grosse graine exalbuminée.



SAINTE MARTIN ROUGE (Andira coriacea Pulle)

1. Feuille, $\times 2/3$. — 2. Foliote, face inférieure, $\times 1/1$. — 3. Inflorescences, $\times 1/3$. — 4. Fleur, $\times 4$ environ. — 5. Fruit desséché, $\times 1/1$. — 6. Coupe du fruit montrant la graine, $\times 1/1$ (1, d'après R. Benoist).

4. ASPECT ET STRUCTURE DU BOIS.

Cœur et aubier différenciés. Bois parfait rouge ocre entremêlé de plus clair, fonce plus ou moins à la longue. Se rattache par son aspect au type Partridge Wood (Bois perdrix) du commerce anglo-saxon ; mais ressemble plutôt sur dosse à un Palmier avec gaines fibreuses rouges. Aubier blanc jaunâtre, peu épais sur les arbres adultes (3-4 centimètres). Bois à grain grossier, forte odeur d'iodoforme à l'état vert et encore légèrement après séchage lorsqu'on le scie. Les arbres de gros diamètre ont souvent le cœur creux.

En section transversale. — Zones d'accroissement pratiquement indistinctes. Pores disséminés, gros et rares, visibles à l'œil nu ; apparaissent à la loupe soit isolés, soit accolés par 2, quelquefois 3, et toujours noyés dans du parenchyme. Parenchyme bien apparent, circumvasculaire aliforme, anastomosé en plages plus ou moins longues et tangentielles formant des couches continues à certains endroits. Rayons plutôt étroits et en nombre moyen, visibles à la loupe lorsqu'ils se détachent sur le fond fibreux.

En section longitudinale tangentielle. — Profondes mais rares traces vasculaires à l'intérieur desquelles on peut distinguer à la loupe les éléments de vaisseau. Traces vasculaires plutôt longues, cernées par le parenchyme qui forme des stries plus claires que le fond fibreux et s'anastomose en plages décoratives. Rayons ligneux visibles seulement à la loupe en fins tirets plus clairs que le fond fibreux.

En section longitudinale radiale. — Traces vasculaires de même aspect que sur dosse, mais parenchyme visible sous forme de stries parallèles plus rectilignes, coupées horizontalement par de fines maillures de même couleur. Maillures courtes et nombreuses, plutôt petites, 0,4 à 1 millimètre en hauteur.

II. — FICHE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

1. — CARACTERES ESTHETIQUES.

Joli bois composé de deux tissus distincts : parenchyme, rose clair et tissu fibreux brun rouge foncé. Ces deux tissus alternant en zones tangentielles irrégulières. Sur les débits de plein quartier, ils se présentent en fines lignes longitudinales parallèles, croisées de très petites maillures brillantes. L'aspect général est de couleur rose rouge, assez terne. Sur les débits sur faux quartier ou sur dosse, les plages roses et rouges sont beaucoup plus irrégulières et le bois prend un aspect persillé, rappelant les « Bois perdrix » ou le Palmier.

Cette structure particulière peut être d'un bel effet décoratif. Sa couleur est assez stable et change peu à la lumière.

Les vaisseaux sont assez gros et creux, mais n'apparaissent guère sur les débits, car ils sont fondus dans les dessins du bois. Cependant, ils donnent un bois assez creux, à grain plutôt grossier. Fibre droite, sans contre-fil.

Aubier blanc jaunâtre, épais de 3 à 4 centimètres, très attaqué par les insectes, inutilisable.

2. — CARACTERES PHYSIQUES.

Bois mi-dur à dur, et mi-lourd à lourd (densité à 15 % d'eau 0,75 à 0,90), rétractabilité volumétrique totale plutôt faible (9 à 10 %) et moyennement nerveux. La rétractabilité tangentielle étant seulement une fois et demi plus forte que la rétractabilité radiale, le bois se déformera peu au séchage et jouera assez peu une fois mis en œuvre. On pourra le conserver en grumes sans risque de fentes importantes.

Séchage paraissant assez facile.

Très bonne qualité de conservation. Le bois parfait est imputrescible et inattaqué par les insectes. Cependant, ne résiste pas aux tarets. Pas de renseignements sur la résistance aux termites.

Sur pied, le bois est souvent attaqué par de gros vers.

Pas de renseignements sur la facilité d'imprégnation.

3. -- CARACTERES MECANIQUES.

Résistance moyenne aux efforts de compression et de flexion statique. Assez élastique. Résistance aux chocs moyenne ou assez bonne. Cohésion transversale faible. Les fibres se décollent et le bois se fend d'autant plus facilement que la fibre est droite.

4. -- CARACTERES TECHNOLOGIQUES.

Bois se travaillant sans difficulté aux outils à main comme aux machines.

Finition un peu lente mais facile. Le bois prend aisément un beau poli.

Le bois étant à fibre droite et assez fissile, on évitera de confectionner des languettes ou des moulures trop travaillées qui risqueraient de ne pas avoir de solidité.

Paraît se coller assez bien aux colles fortes.

Le vernissage exige un bouchage et une finition soignée des surfaces.

Les clous et vis s'enfoncent bien et tiennent bien. Les clous risquent cependant de faire fendre le bois.

5. -- USAGES.

Est employé dans le pays producteur pour la fabrication de meubles sculptés, comme bois de charpente et de menuiserie. Peut être utilisé aux intempéries, mais non dans les emplois hydrauliques ou dans les installations portuaires (risque d'attaque des tarets).

C'est cependant avant tout, du fait de ses caractères esthétiques, de son aspect figuré et de son intérêt décoratif, un bois d'ébénisterie ou de fantaisie. Il a été occasionnellement importé en Europe pour la fabrication de meubles massifs ou plaqués, placages sciés, l'aménagement de magasins et bureaux, la tableterie (garnitures de bureau, etc...). Il serait indiqué pour la fabrication de queues de billard.

6. -- COMMERCE.

Ce bois n'avait fait l'objet que de rares et occasionnelles importations avant la guerre et son emploi futur ne paraît pas susceptible de prendre une grande extension.

